

CONTRAT DE RÉSERVATION DE L'ESPACE CULTUREL NINA VASSEUR

Je soussigné			
domicilié			
date de naissance lieu de naiss	ance		
email			
sollicite la mise à disposition de l'espace culturel pour y organ	niser : à but lucratif □ à but non lucratif □		
1/ à mon profit 2/ au profit de l'associationla manifestation suivante :			
date: duàh	auàh		
Je déclare avoir reçu et pris connaissance du tarif des locations et du règlement. Je m'engage à le respecter et à veiller au bon déroulement de l'évènement. Il est strictement interdit que le nombre de participants dépasse les seuils prévus par les normes de sécurité : Espace culturel Nina Vasseur : 300 personnes debout maximum ou 250 personnes assises. Au-delà de ces seuils, la commune se dégage de toute responsabilité.			
□ Cuisine □ Sono □ Matériel d'éclairage de la scène	☐ Attestation de responsabilité civile		
OUVERTURE TARDIVE au-delà de 1 heure du matin DEBIT DE BOISSON RESERVATION DE VAISSELLE RESERVATION DE MATERIEL (stand, podium, tables, friteuse) MANDAT DE PRÉLÈVEMENT	 → compléter un imprimé → compléter un imprimé → compléter un imprimé → compléter un imprimé → compléter le verso de cette feuille 		
A Vix, le Signature du demandeur, Précédée de la mention « lu et approuvé »			
CONFIRMATION DE RÉSERVATION			
Sans attendre la mise à disposition effective de la salle, <u>2 mois avant la date de réservation</u> , un titre du montant de la location sera prélevé directement sur le compte bancaire indiqué <u>sur le mandat de prélèvement au verso qui doit être IMPÉRATIVEMENT complété, signé et accompagné d'un RIB</u> (Règlement – article 12).			
Le montant total dû indiqué ci-dessous sera celui prélevé.	□ Accord □ Refus A Vix, le		
Partie réservée à la mairie			
Montant de la location (cpte 752)	Forfait Elec/Eau/Déchets (cpte 70878) 30€		
Vaisselle (cpte 75888)	Casse (cpte 70878)		
Sonorisation (cpte 75888)	Materiel d'éclairage (cpte /5888)		
Petits matériels (cpte 75888)	Dégâts ou anomalies (cpte 70878)		
Montant total dû	Titre Du		
Remis □ au demandeur □ à l'élu pour info En cas de problème, contacter le 02 51 00 62 24 (horaires m	□ au responsable mairie de l'état des lieux airie) ou soir et week-end le 06 11 28 29 33		
ETAT DES LIEUX ENTRANT	SORTANT		

Mairie de VIX -



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent comptable de 085024 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent comptable de 085024.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque convention que vous avez passée avec elle. Une demande de la convention que vous avez passée avec elle.		FR 22 ZZZ 530000
les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un		
DÉSIGNATION DU CRÉANCIER Nom : Agent comptable de 085021 MAIRIE 71, rue Georges Clémenceau 85770 VIX Pays : FRANCE	Nom :	LAIRE DU COMPTE A DÉBITER
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER DÉSIGNATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) //////()		
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉBANCAIRE au format IBAN BIC		
TYPE DE PAIEMENT ☐ Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel		······································
Désignation du Tiers débiteur pour le con	npte duquel le paiement est effectu	é (si différent du débiteur lui-même et le
cas échéant) : Nom du débiteur :		

Rappel: En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent comptable 085024. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec l'Agent comptable 085024.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.